

2013-2016

PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL



SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| I. ANALYSE SOCIO-DEMOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE | 3 |
| I.1. Caractéristiques du territoire concerné | 3 |
| I.1.1. Une émergence progressive depuis les années 60 de la Ville Nouvelle | 3 |
| I.1.2. Caractéristiques générales de la ville | 3 |
| I.1.3. Monographie des quartiers | 3 |
| I.1.4. Un bon niveau d'équipements publics, répartis dans les différents quartiers | 4 |
| I.2. Jouy-le-Moutier : un territoire « jeune » | 5 |
| II. UN CONTEXTE PROPICE A LA MISE EN PLACE D'UN PEDT | 7 |
| II.1. Un territoire engagé dans l'action éducative locale | 7 |
| II.2. Descriptif des temps éducatifs | 7 |
| II.2.1. Accueils périscolaires | 7 |
| II.2.2. Les activités extrascolaires des deux accueils de loisirs..... | 8 |
| II.2.3. Les dispositifs d'accompagnement à la scolarité | 9 |
| II.2.4. Des interventions à vocation culturelle et sportive riches et variées | 9 |
| II.3. Des dispositifs éducatifs innovants | 10 |
| III. LA REFORME DES RYTHMES EDUCATIFS LANCEE EN 2013 : DEMARCHE, ATOUTS ET CONTRAINTES DU TERRITOIRE | 12 |
| III.1. Un contexte favorable pour l'évolution des rythmes éducatifs | 12 |
| III.2 Une démarche participative avec les acteurs éducatifs | 12 |
| III.2.1. Le processus de concertation..... | 12 |
| III.2.2. Résultat de la concertation, des tendances fortes adaptées au territoire | 13 |
| III.3. La mise en place des Nouvelles Activités Périscolaires : Ateliers éducatifs | 13 |
| III.3.1. Objectifs des Nouvelles Activités Pédagogiques..... | 13 |
| III.3.2. Description de l'action Ateliers éducatifs : Mercredi de 10h30 à 11h30..... | 14 |
| III.4. Les atouts du territoire et points forts de la démarche | 14 |
| III.4.1. Une large diversité d'équipements éducatifs de la ville..... | 14 |
| III.4.2. Un partenariat renforcé entre la ville de Jouy-le-Moutier et les acteurs éducatifs | 14 |
| III.5. Contraintes du territoire et ajustements nécessaires | 15 |
| III.5.1. Une articulation à renforcer entre le projet d'école et les activités périscolaires..... | 15 |
| III.5.2. Un coût supplémentaire pour la commune..... | 15 |
| III.5.3. Un niveau de mobilisation à renforcer des différentes associations de la Ville..... | 15 |
| IV. UN PROJET EDUCATIF GLOBAL A L'ECHELLE DE LA COMMUNE | 16 |
| IV.1. Champ d'application du projet | 16 |
| IV.1.1. Public concerné par le PEDT | 16 |
| IV.1.2. Temps concernés..... | 16 |
| IV.1.3. Durée et périmètre du PEDT..... | 16 |
| IV.1.4. Tranches d'âge ciblées par le PEDT de la maternelle au lycée : 3-16 ans | 17 |

| | |
|---|-----------|
| IV.1.5. La place des familles, acteurs du projet..... | 17 |
| IV.1.6. Une démarche transversale et partenariale, à l'échelle du territoire..... | 18 |
| IV.2. Les objectifs éducatifs du PEDT | 18 |
| IV.2.1. Objectif stratégique : Favoriser la réussite éducative sur le territoire | 18 |
| IV.2.2. Objectif Opérationnel n°1 : Proposer une nouvelle organisation de la semaine scolaire pour la rentrée 2013 | 18 |
| IV.2.3. Objectif Opérationnel n°2 : Renforcer l'articulation entre les différents temps de l'enfant | 18 |
| IV.2.4. Objectif Opérationnel n°3 : Poursuivre le travail engagé sur l'amélioration de l'offre globale périscolaire | 19 |
| IV.2.5. Objectif Opérationnel n°4 : Favoriser l'accompagnement des enfants en difficulté..... | 19 |
| IV.3. L'évaluation du PEDT | 20 |
| IV.3.1. Le sens de cette démarche | 20 |
| IV.3.2. La méthodologie d'évaluation | 20 |
| IV.3.3. Les trois piliers du référentiel d'évaluation | 20 |
| | |
| V. POUR FAIRE VIVRE ET ANIMER LA DEMARCHE PEDT : INSTANCES DE PILOTAGE ET SUIVI | 22 |
| V.1. Un animateur de la démarche : Chargé de mission Réussite éducative | 22 |
| V.2. La mise en œuvre d'un partenariat local au service de la coéducation | 22 |
| V.3. La mise en place des instances du PEDT : 4 instances | 22 |
| V.3.1. Le comité de pilotage du PEDT | 22 |
| V.3.2. Des commissions de suivi et d'évaluation pour alimenter la réflexion | 23 |
| V.3.3. Des comités de pilotage restreint dans les écoles | 24 |
| V.3.4. Des rencontres par catégories d'acteurs | 24 |
| V.3.5. Phasage des travaux des instances en lien avec les objectifs opérationnels | 25 |
| | |
| ANNEXE : PLANNING DES TEMPS DE L'ECOLE | 26 |

I. ANALYSE SOCIO-DEMOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE

I.1. Caractéristiques du territoire concerné

I.1.1. Une émergence progressive depuis les années 60 de la Ville Nouvelle

Dans les années 60, l'Etat français décida d'élaborer le premier Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Parisienne et de lancer la construction des villes nouvelles franciliennes afin de faire face à la crise du logement et de fixer de manière organisée et équilibrée le développement tant démographique que territorial de l'Île de France

Cinq villes sont alors désignées pour remplir cette fonction de rééquilibrage et de développement dont la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise.

Dans cette optique, les villes nouvelles ont plusieurs particularités marquantes :

- de très nombreux espaces verts,
- des réseaux de transports abondants et multimodaux,
- une grande liberté dans la conception architecturale,
- la place faite à la culture (ateliers, créations, rencontres, manifestations,...) participe à l'appropriation de la ville par les habitants.

Depuis le 1er janvier 2004, la Communauté d'Agglomération Energies Ouest s'est substituée au Syndicat de l'Agglomération Nouvelle (SAN).

L'agglomération compte aujourd'hui 201 121 habitants pour une superficie de 8 000 hectares. C'est le plus grand pôle économique et universitaire de l'ouest parisien avec 4 000 entreprises et de nombreux sièges, des grandes écoles et une université.

I.1.2. Caractéristiques générales de la ville

Jouy-le-Moutier est une ville de 16 579 habitants (données de 2011) faisant partie de la communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise avec 12 autres communes. Elle est le chef-lieu du canton de l'Hautil.

L'habitat ancien, le village et la zone d'agglomération nouvelle sont physiquement séparés. L'extension de la commune est apparue suite à la création en 1975 de la ZAC de Jouy-le-Moutier complétée en 1980 par la ZAC des Toupets.

Les communes limitrophes sont (données de 2012) :

- A l'Ouest : Boisemont (756 habitants)
- Au Nord : Vauréal (16 481 habitants)
- A l'Est : Neuville-sur-Oise (2 045 habitants)
- Au Sud, dans le département des Yvelines : Maurecourt (4 385 habitants), Triel sur Seine (11 549 habitants).

I.1.3. Monographie des quartiers

- **Les secteurs du Village et de Glatigny Vincourt** : ce groupement d'habitations le plus ancien de la ville se construit le long d'une rue principale et est exclusivement composé d'habitats individuels. Il s'étend le long de la Grande Rue (D55) et de la route départementale rue de Maurecourt entre l'Oise et les Côteaux. Dans la forme de son habitat, le village n'a pas été bouleversé par l'urbanisation récente. La partie historique et ancienne de la commune occupe une position excentrée sur le territoire. Ce secteur dispose d'un local collectif résidentiel et d'un foyer rural.

- **Le secteur des Eguerets** concentre quelques commerces de proximité et les principaux équipements de la commune (CCAS, mairie annexe, centre social, service emploi formation...). Il fait également partie des quartiers prioritaires de la politique ville notamment dans le cadre des CUCS jusqu'en fin 2014 (avec la Côte-des-carrières et le quartier des Jouannes).
- **Le secteur de la Côte des Carrières** est excentré géographiquement des autres secteurs de la ville. Il représente la part d'habitat collectif la plus importante de la commune et est proche de la commune de Vauréal. Les habitants profitent ainsi des structures municipales de cette ville voisine. Néanmoins, les programmes de rénovation urbaine initiés depuis 2008 (aménagement du Mail Lamartine, réhabilitation du bois de la Côte des Carrières...) ainsi que les financements alloués dans le cadre de la politique de la ville ont pu contribuer à une amélioration sensible du cadre de vie des habitants.
La commune a notamment initié un **projet de territoire** visant à mettre en place des actions partagées dans tous les domaines de la vie du territoire: social, économique, culturel, environnemental, sanitaire, éducatif, urbain et à favoriser une réflexion transversale des acteurs.
- **Le secteur des Merisiers/Forboeuifs/Ecancourt** bénéficie également d'un réseau commercial assez dense et d'une forte concentration d'habitats collectifs. De nombreux projets sont en cours de réalisation (aménagement en cours du futur parc des Sports, réhabilitation du gymnase, construction de nouveaux logements, extension de la future ZAC...).
- **Le quartier des Bruzacques** composé d'habitats majoritairement pavillonnaires a joui de l'implantation de la Maison de la petite Enfance inaugurée en janvier 2014. Le futur cœur de ville (mairie, commerces...) est prévu sur ce secteur.
- **Les autres quartiers de la commune** sont principalement résidentiels et sont situés sur le haut des Côteaux.

I.1.4. Un bon niveau d'équipements publics, répartis dans les différents quartiers

- **Ecoles élémentaires et maternelles :**

9 groupes scolaires : La Côte des Carrières, les Jouannes, Les Eguerets, Les Vaux-Labours, Le Vast, Le Village, Les Tremblays, Les Retentis, Le Noyer.

Une baisse régulière des effectifs scolaires depuis la fin des années 1980 (3 892 élèves en 1988, 2 000 en 2008) engendre une sous-utilisation des locaux scolaires disponibles.

Cependant, depuis 2008, on observe une évolution régulière des effectifs avec 2 200 enfants prévus à la rentrée 2014.

Sur l'année scolaire 2013-2014, 86 classes étaient occupées pour 135 locaux classes existant.

40 locaux classes sont ainsi actuellement dédiés à d'autres activités :

- Activités scolaires : 21 (Salle informatique, salle des maitres, RASED, ...)
- Accueil périscolaire et études surveillées : 12
- Autres activités associatives ou municipales : 7

9 ne sont pas utilisées aujourd'hui.

- **Les accueils périscolaires et de loisirs :**

Les accueils périscolaires sont intégrés à chaque groupe scolaire, ce qui favorise la mutualisation des locaux.

La Ville dispose de deux structures Accueil de loisirs dédiées, situées sur les quartiers des Rougeux et de la Côte des Carrières.

- **Equipements sportifs :**

Le parc d'équipement municipal permet la pratique d'un grand nombre d'activités sportives. De nombreuses installations (plateaux sportifs, city stade,...) sont en accès libre ce qui permet de faire face à l'évolution de la demande des jeunes vers des pratiques sportives libres.

- **Locaux Collectifs Résidentiels :**

Ils sont principalement utilisés par les associations présentes sur le territoire communal.

La présence de Locaux Collectifs Résidentiels (LCR) au sein du village et de certains quartiers ainsi que d'un foyer rural au Village permet aux associations de disposer d'un lieu pour leurs activités. Ils constituent ainsi des pôles d'animation au sein des quartiers.

A noter : aucun LCR par exemple à la Hayette ou à la Croix Villecoq, quartiers comportant pourtant un taux important de logements sociaux.

- **Les équipements socio-culturels et de loisirs :**

Centralisés, ils sont localisés principalement dans le quartier des Eguerêts (centre culturel, médiathèque, centre social,...), ce qui présente des avantages (plus grand nombre de participants, meilleure cohésion de la population de la Ville,...) et des inconvénients (éloignement des équipements pour la population de certains quartiers comme la Côte des Carrières, Merisiers, Vincourt et Glatigny,...), absence de « vie de quartier »,...

- **Equipements culturels :**

Le centre culturel dispose d'une salle de spectacle polyvalente de 344 places assises (800 places debout) permettant différentes formes de représentations artistiques (danse, musique, théâtre, cinéma, spectacles jeune public, expositions et conférences).

Intégrée au Centre culturel, la médiathèque propose des prêts de livres et disques ainsi que des animations musicales et littéraires.

- **Les équipements jeunesse :**

La Ville a mis en place depuis une dizaine d'années différentes structures jeunesse permettant d'accueillir toutes les tranches d'âge de 10 à 25 ans.

La Cafet' (10-17 ans) est un espace convivial de loisirs, d'échanges et de rencontres.

Le Studio création (13-25 ans) est un lieu de vie et d'échanges qui offre aux jeunes jocassiens la possibilité de découvrir, de s'initier ou de se perfectionner dans de nombreuses pratiques artistiques (chant, danse, musique...).

Quant au dispositif Sport'Anim (10-25 ans), il propose aux jeunes jocassiens un large éventail de pratiques sportives et permet aux plus grands une pratique sportive dans les équipements de la Ville en soirée.

I.2. Jouy-le-Moutier : un territoire « jeune »

La ville s'est développée en cherchant à promouvoir le concept « une ville à la campagne » : petit pavillonnaire, conception en îlots semi-piétonnier, espaces verts intégrés dans la ville... Son développement très soudain à la fin des années 80 a amené une première génération d'habitants, venus souvent avec des enfants en bas âge et investis dans ce projet de ville.

Même si la ville a connu une croissance très rapide de sa population dans les années 1980, la situation s'est désormais stabilisée, une inversion de tendance a même commencé depuis le début des années 2000, contrairement à la population de la communauté d'agglomération qui, elle, continue à s'accroître.

Ce phénomène peut s'expliquer par plusieurs facteurs : manque d'attractivité du fait de l'absence d'un centre-ville et de commerces de proximité (actuellement en projet), manque de logements adaptés à une frange de la population.....

La structure de la population reste toujours jeune (46% ont moins de 30 ans) malgré une tendance générale au vieillissement. 51% des ménages se composent d'un couple avec au moins un enfant et 14% des ménages se constituent d'un parent avec au moins un enfant. Seuls 20% des ménages se constituent d'un couple d'adultes et 15% d'un adulte célibataire. On constate également que les couples et les familles monoparentales ont majoritairement à charge plus de deux enfants de moins de 25 ans.

Par ailleurs, l'analyse des besoins sociaux élaborée par le CCAS de la commune et les derniers bilans d'activité de la CAF mettent en exergue une précarité qui s'installe (augmentation de 11% du nombre des bénéficiaires) sur la commune.

Les Jocassiens travaillant principalement dans le secteur tertiaire sont majoritairement propriétaires de leur logement (60% contre 50% sur le reste de la communauté d'agglomération).

II. UN CONTEXTE PROPICE A LA MISE EN PLACE D'UN PEDT

II.1. Un territoire engagé dans l'action éducative locale

La ville a confié en 2008 à un cabinet d'étude une mission d'accompagnement et d'assistance afin de définir des axes d'actions prioritaires pour accompagner les jeunes jocassiens dans leur réussite scolaire, personnelle et professionnelle. Cette démarche de diagnostic local partagé a permis d'associer l'ensemble des acteurs éducatifs sur le territoire sous forme de conférence ou d'échanges lors de réunions publiques ou de conseils d'école.

Initié en 2009, le PEL de Jouy-le-Moutier plaçait l'enfant au centre de l'action éducative locale et proposait un projet collectif à l'échelle du territoire de la commune. Ce projet visait à favoriser l'implication des trois sphères éducatives : la famille, l'école et les institutions du temps libre de l'enfant, périscolaires et extrascolaires.

5 principaux axes ont été définis :

- Contribuer à l'accès aux savoirs fondamentaux
- Assurer l'égalité des chances
- Contribuer à l'épanouissement personnel
- Favoriser l'insertion dans la société
- Inciter à l'implication dans la vie collective

Articulation des dispositifs PEL et PEDT :

L'un des objectifs du PEDT sera de poursuivre et de renforcer l'action engagée dans le cadre du PEL en matière de continuité éducative, en s'appuyant notamment sur l'organisation mise en place dans le cadre de la réforme des rythmes éducatifs.

Ce nouveau cadre de collaboration locale visera à l'articulation et à la complémentarité de tous les temps et acteurs éducatifs.

La Politique éducative conduite à l'échelle de la commune s'attachera ainsi à mettre en cohérence l'action de l'ensemble des co-éducateurs (enseignants, parents, animateurs, intervenants associatifs, ATSEM...) au sein de ce PEDT partenarial.

II.2. Descriptif des temps éducatifs

II.2.1. Accueils périscolaires

➤ L'accueil périscolaire du matin (7h-8h20)

L'accueil périscolaire est nécessaire pour répondre aux besoins de la plupart des parents qui travaillent. Les animateurs de loisirs périscolaires veillent au respect des rythmes de l'enfant tout en s'adaptant aux contraintes et besoins des familles.

Les conditions d'accueil et l'aménagement des locaux sont des éléments importants pour que ce moment d'accueil soit agréable et ne soit pas ressenti comme trop long. Il est donc privilégié des activités choisies par les enfants en leur laissant des temps de jeux où ils peuvent agir librement. Cela n'empêche pas les adultes de proposer également des activités plus structurées, mais ceux-ci se gardent d'imposer tant un rythme de réalisation qu'une obligation à y participer.

Pour l'enfant, fréquenter l'accueil périscolaire, c'est passer de l'univers familial à un temps collectif, au sein de l'école. L'enfant a donc besoin de s'y sentir attendu et accueilli.

Au moment de l'accueil du matin, avant l'école, chaque enfant doit pouvoir :

- Sortir du sommeil à son rythme, dans une atmosphère calme
- Rencontrer les premiers copains, rencontrer et parler avec un animateur
- Jouer librement ou continuer à sa demande une activité démarrée la veille

➤ **La pause méridienne (12h-14h)**

Le temps méridien constitue un temps éducatif et de repos entre deux temps d'activités (accueil de loisirs) ou d'apprentissage (journée de classe).

Il vise avant tout à créer un espace de détente et de bien-être pour les enfants qui bénéficient de la restauration. Il associe des aspects éducatifs durant le repas ainsi que des temps d'animation libres ou encadrés, avant et après le repas.

Les activités proposées autour du repas lui-même vont du sport (multisports, tennis, foot, pétanque...) au jardinage en passant par le bricolage, les arts plastiques et d'expression, mais également ne rien faire.

Participer à l'éducation d'un enfant pendant la pause méridienne, c'est mettre en œuvre les moyens pour favoriser sa construction et son développement. C'est aussi contribuer à son éducation sociale et individuelle pour qu'il apprenne à :

- Devenir autonome lors du service des plats, de l'organisation du repas, ...
- Vivre avec les autres par le placement à table (choix des places libre), le partage des plats, l'entraide, les échanges au cours du déjeuner, la participation aux tâches collectives.
- Bien s'alimenter sur le plan diététique (équilibre, quantité consommée, mastication) et, sur le plan gastronomique, prendre plaisir à manger par la découverte de nouveaux plats, une présentation agréable, des saveurs nouvelles, ...
- Respecter les règles d'hygiène par le lavage des mains, l'utilisation de la serviette (papier ou tissu).

L'enfant doit ainsi devenir acteur de son repas.

Ce temps doit également créer les conditions propices pour réintégrer le temps d'apprentissage de l'après-midi.

➤ **L'accueil du soir (16h-19h)**

Le soir après l'école, l'équipe d'encadrement offre à l'enfant la possibilité de :

- Se détendre dans le calme, notamment pour les plus petits, pouvoir disposer d'un espace calme
- Se "défouler" dans la cour, pour d'autres (besoin d'activités motrices)
- Prendre son goûter fourni par les parents ou par la ville dans de bonnes conditions
- Faire des activités en groupe (éventuellement par tranches d'âge) pour ceux qui le souhaitent.

Il est nécessaire de prendre en compte la réalité de la journée de l'enfant. Il a été en activité (scolaire et/ou périscolaire) pendant environ 9 heures, en participant à des travaux collectifs ou individuels, parfois encadrés et dirigés. Il doit choisir librement ses activités, qui seront très ludiques.

Les relations avec les adultes devront être empreintes de respect, de confiance et de sérénité tant de la part des enfants que des adultes.

Le départ des enfants se faisant de façon échelonné (tout comme leur arrivée à l'accueil du matin), les animateurs se rendent disponibles pour un temps d'échange avec les parents.

II.2.2. Les activités extrascolaires des deux accueils de loisirs

➤ **L'accueil du mercredi**

Les accueils de loisirs du mercredi sont ouverts de 12h à 19h dans les 2 structures de la ville. Ils accueillent les enfants âgés de 3 à 12 ans.

Chaque école est rattachée à un site de restauration et à un accueil de loisirs. Les enfants présents en accueil de loisirs l'après-midi sont récupérés par les familles entre 17h et 19h.

➤ **L'accueil des vacances**

Les accueils de loisirs fonctionnent toutes les vacances scolaires pour les enfants âgés de 3 à 12 ans de 7h à 19h.

Les enfants peuvent être accueillis en journée ou en demi-journée, avec ou sans repas.

- **Matin** : arrivée entre 7h et 9h départ entre 11h30 et 12h
- **Après-midi** : arrivée entre 13h30 et 14h départ entre 17h et 19h

Les enfants de moins de 3 ans peuvent fréquenter l'Accueil de Loisirs dès le mois de juillet dans la mesure où ils seront scolarisés à la rentrée de septembre suivante, afin de favoriser leur intégration dans la structure en petit groupe.

II.2.3. Les dispositifs d'accompagnement à la scolarité

La commune a mis en place différents dispositifs d'accompagnement à la scolarité :

- études surveillées animées par les professeurs de l'école
- accompagnements à la scolarité élémentaire et collégien cofinancés par la CAF et l'ACSé dans le cadre du CLAS et mis respectivement en œuvre par les équipes du centre social et jeunesse de la ville
- dispositif assuré par l'association Coup de Pouce venant principalement en aide aux enfants du premier cycle de l'école de la Côte des Carrières
- ateliers multisports gérés par l'association sportive de la ville

En juin 2011, un état des lieux de ces dispositifs a été engagé avec pour objectifs d'évaluer les points d'amélioration de chaque dispositif cité précédemment, d'identifier les axes de travail transversaux à développer, de renforcer l'articulation des dispositifs et d'améliorer la lisibilité des différents dispositifs sur le territoire, notamment auprès des familles.

Les objectifs de la démarche engagée visaient à :

- favoriser l'apprentissage par le développement d'activités d'éveil et de perfectionnement en mutualisant les compétences de chacun, les équipes éducatives de proximité mettant en œuvre une diversité de propositions propice à l'épanouissement et la réussite des jocassiens,
- diversifier l'offre par des parcours individualisés et autonomes, faciliter les passages de cycles,
- simplifier les formalités administratives et financières d'inscription avec notamment la mise en place d'une structure unique d'inscription.

II.2.4. Des interventions à vocation culturelle et sportive riches et variées

Depuis la mise en place du PEL, la ville a développé depuis de nombreuses années des actions sur le temps scolaire et périscolaire.

Les classes de découvertes, les actions culturelles, les spectacles jeunes public ainsi que la participation aux événements majeurs de la vie communale sont tout autant d'actions qui visent à favoriser l'implication des trois sphères éducatives : la famille, l'école et les institutions du temps libre de l'enfant, périscolaires et extrascolaires.

➤ **par la médiathèque du centre culturel : « Autour du livre » et « Concours d'écriture »**

Autour du livre : Depuis 2001, une découverte du livre à destination de tous les enfants des classes volontaires a lieu à la médiathèque sous forme de visite découverte, régulière ou thématique.

Une équipe de bénévoles intervient plusieurs fois par semaine dans les écoles de Jouy-le-Moutier, pour lire des histoires aux enfants, action utile au développement du lien intergénérationnel.

Concours d'écriture :

Depuis 2012, un concours d'écriture durant la Semaine de la langue française et de la Francophonie est organisé par l'équipe de la Médiathèque et proposé aux écoles.

Il s'agit de produire un texte de forme libre de 250 mots maximum (poème, nouvelle, correspondance, récit réel ou fictif...) mettant en scène les dix mots choisis, de jouer avec les mots en donnant libre cours à la créativité de chacun et aboutir ainsi à un travail collectif où chaque élève puisse exprimer ses idées et développer son imaginaire, ...

Depuis 2013, une compagnie en résidence participe à l'animation des ateliers éducatifs avec pour objectifs de favoriser auprès de tous les acteurs de la ville (habitants, lycéens, collégiens, professeurs, acteurs sociaux et politiques) l'accès aux écritures de théâtre d'aujourd'hui et à la création théâtrale contemporaine, de permettre l'expression de chacun tout en maintenant une exigence artistique auprès de chaque public, de se déplacer auprès de chaque public avec des formes in-situ pour qu'ensuite ils se déplacent, à leur tour, au centre culturel et d'interroger les problématiques du monde d'aujourd'hui grâce à des propositions théâtrales fortes et poétiques

➤ **par le théâtre et le cinéma du centre culturel**

Spectacle Jeunes Publics :

Différents spectacles jeunes publics sont proposés tout au long de l'année aux enfants en temps scolaire ou extrascolaire avec pour objectif d'élaborer une culture commune, de susciter chez l'enfant un « désir de culture », de développer une posture de spectateur actif et critique. Il s'agit de mettre l'art à la portée de l'enfant et d'éveiller leur sensibilité et leur créativité.

Chaque enfant peut bénéficier d'un spectacle par an durant l'année scolaire, et ce dès la petite enfance.

Le projet Ecole et Cinéma permet de promouvoir le cinéma dans le cadre scolaire en favorisant l'accès aux œuvres et de former le jugement critique du futur citoyen par l'éducation à l'image sous sa forme cinématographique

Cette action vise à accompagner les élèves dans leurs parcours de spectateurs en facilitant l'accès aux salles de proximité.

➤ **par l'association du football Club de Jouy-le-Moutier (FCJLM)**

Depuis 2001, des ateliers multisports sont organisés de 16h à 17h30 par l'association à la Côte des Carrières et aux Eguerêts avec une participation financière de l'Etat dans le cadre du CNDS et du CUCS et de la Ville de Jouy-le-Moutier.

Intégrés initialement dans le Projet Educatif Local de la commune de Jouy le Moutier, les premiers ateliers ont connu un certain essor et ces actions se sont développées dans les autres quartiers.

Cette action visait à proposer aux enfants (de 7 à 11 ans) des animations et initiations sportives à proximité de chez eux, le soir après la classe, favoriser la participation des filles.

Dans le cadre de la réforme des rythmes éducatifs, l'association intervient dans la plupart des écoles dans l'animation des ateliers éducatifs.

Elle a également signé une convention avec les deux collèges de la ville, pour mener des ateliers dans le cadre du dispositif « accompagnement éducatif » mené par la DDCS.

II.3. Des dispositifs éducatifs innovants

Outre le PEL mis en place en 2009, d'autres dispositifs éducatifs tels que la veille éducative, le REEAP et le pass associatif ont été initiés par la commune.

La nécessité d'une mise en cohérence et d'une articulation de ces dispositifs avec le PEL a déjà été engagée et doit se poursuivre afin de rendre lisibles les différentes actions existantes auprès des partenaires.

- **La mise en place du dispositif REAAP** en 2001, un an après la création du Relais-Famille en mai 2000.
 En 2008, le pilotage de ce dispositif a été repris par le centre social et intégré à sa démarche.
 En 2014, un groupe de réflexion a été mis en place pour la réalisation d'un diagnostic concernant les attentes et les besoins des parents afin de mieux les accompagner dans l'éducation de leurs enfants.
 Il devra notamment trouver son articulation avec les différentes instances de suivi dans le cadre du PEDT et les réseaux existant de parents comme les différentes associations de parents d'élèves.
- **La cellule de veille éducative** : mise en place dans le cadre du contrat local de prévention de la commune, il s'agit d'établir un suivi individualisé des jeunes et de leurs familles pour la réalisation d'un projet personnalisé et visant à prévenir l'exclusion scolaire et les faits de délinquance.
 Ce dispositif vise également un partage d'information entre les différents partenaires (Education Nationale, services sociaux, service de la ville, CAF, PJJ, La Sauvegarde 95...).
 Ce dispositif est piloté par la Direction Prévention et Tranquillité publique.
- **Le Pass associatif** : la Ville a mis en place ce dispositif à la rentrée 2012. Il permet aux enfants jocassiens domiciliés à Jouy le Moutier et scolarisés en élémentaire, dont les parents ont un quotient familial dans les tranches les plus basses de bénéficier d'une réduction pour l'aide à la pratique associative, facteur d'épanouissement pour l'enfant. Cette réduction est déduite directement par les associations que la ville rembourse sous forme de subvention après transmission des pass'associatifs complétés.
 Ce dispositif est piloté par le Centre Social.
- **Un dispositif éducatif sur l'après l'école** : suite au travail de diagnostic mené sur la réussite éducative, cette démarche conduite en 2011 notamment par le service enfance et les autres acteurs éducatifs a permis de repenser l'organisation de l'après 16h30 avec l'appui de deux écoles pilotes (Le Village et Les Tremblays).
 Elle visait à mesurer la possibilité de développer une action éducative alliant à la fois études surveillées et apports culturels et sportifs ainsi qu'à renforcer le temps éducatif du périscolaire et de mieux répondre aux besoins des enfants.

Ce dispositif a constitué une expérimentation réinvestie dans le cadre de la préparation et la mise en œuvre des TAP (Temps d'activité périscolaire).

III. LA REFORME DES RYTHMES EDUCATIFS LANCEE EN 2013 : DEMARCHE, ATOUTS ET CONTRAINTES DU TERRITOIRE

La réforme des rythmes éducatifs vise à répartir au mieux les temps d'apprentissage sur la semaine, et à programmer les enseignements à des moments où la faculté de concentration est la plus grande.

III.1. Un contexte favorable pour l'évolution des rythmes éducatifs

Des ressources éducatives : La commune développe depuis quelques années des moyens importants pour le bon fonctionnement des activités scolaires, parmi lesquels :

- L'affectation du personnel au service des écoles : personnel administratif, agents d'entretien, un ATSEM par classe maternelle, création de postes de responsables périscolaires
- La mise en place d'une restauration de qualité avec un changement de prestataire
- Des travaux réalisés dans les écoles pour permettre un meilleur cadre d'exercice pour le personnel éducatif et d'éveil et épanouissement pour les enfants

Une démarche partenariale engagée : Le partenariat construit avec la communauté éducative s'appuie notamment sur la démarche concertée et engagée dans le cadre du PEL depuis 2008. La ville a construit tout au long de ces dernières années une relation constructive avec les directeurs de la ville et les associations des parents d'élèves.

Un outil de complémentarité éducative : La création d'un poste de **responsable périscolaire** en 2010 dans chaque école, afin de renforcer ce partenariat dans une logique de complémentarité éducative entre le projet d'école, le projet périscolaire et le temps libre. Ils assurent l'interface entre le personnel enseignant, les parents d'élèves, le personnel technique (ATSEM et office) et les animateurs.

III.2 Une démarche participative avec les acteurs éducatifs

III.2.1. Le processus de concertation

Afin de définir concrètement les modalités de l'organisation scolaire, la commune a initié de janvier à juin 2013 une réflexion concertée en développant plusieurs outils :

- **Un temps de rencontre** animée par l'association Ecole et Famille dès décembre 2012 « le Rythme de l'enfant, l'affaire de tous »
- **Une conférence-débat** sur les rythmes de l'enfant permettant de lancer les premières bases de la concertation en réunion publique.
- **Deux questionnaires** permettant d'élaborer dans le cadre d'un travail partagé avec l'IEN (Inspecteur de l'Education Nationale), les directeurs d'école et les associations de parents d'élèves (A.P.E.). Près d'un enseignant et d'un parent sur deux ont répondu à ce questionnaire adressé aux 1400 enfants de la commune.
- **Des réunions de concertation organisées sous forme de groupe de travail thématique** (aménagement de la semaine scolaire et continuité éducative et temps périscolaires) pour permettre d'élaborer collégialement une nouvelle organisation avec la participation de tous les représentants de la communauté éducative (enseignants, directeurs, parents, animateurs, directeurs des accueils de loisirs,)
- **Des réunions de synthèse** avec l'ensemble des acteurs locaux précédées de rencontres catégorielles avec les directeurs et parents d'élèves, afin d'entendre les préoccupations spécifiques de chaque catégorie d'acteurs.
- **Des rencontres régulières avec l'Inspection de l'Education Nationale** marquant des points d'étape dans la démarche.

- **Différentes réunions de concertation menées avec le personnel de la ville** (ATSEM, animateurs, agents de restauration et d'entretien).

III.2.2. Résultat de la concertation, des tendances fortes adaptées au territoire

La richesse des propos échangés par tous les acteurs éducatifs lors de ces réunions et le fort taux de réponse des questionnaires ont permis de faire émerger les tendances suivantes :

- **Un temps d'enseignement élargi le matin de 8h30 à 12h** correspondant aux capacités d'apprentissage des enfants : cette proposition fut quasi-unanime dans les groupes de travail.
- **Une réduction du temps d'enseignement l'après-midi de 14h à 16h.**
- **Une pause méridienne maintenue à 2 h** : cette proposition est partagée par 5 des 6 groupes de travail. Près de 58 % des parents et 95 % des enseignants ont également retenu préférentiellement cette hypothèse.
- **Une évolution du temps de prise en charge de la ville en fin d'après-midi** : ce changement est partagé par 80% des groupes de travail. La restitution des questionnaires met en évidence que près de 3 enseignants sur 4 souhaitent une réduction de la journée scolaire sur la fin d'après-midi.
- **Une organisation régulière des temps d'enseignement sur tous les jours de la semaine**
- **Le mercredi matin privilégié au samedi matin, de 8h30 à 11h30 ou 12h** : les analyses des questionnaires mettent en exergue que 85 % des parents et près d'un enseignant sur 2 sont favorables à ce dispositif ainsi que les directeurs d'école et l'IEN. Ces derniers justifient ce choix par crainte d'un taux d'absentéisme le samedi. Cette option peut paraître également plus facilitante au regard des familles monoparentales ou recomposées.
- **La création d'ateliers éducatifs ayant lieu le mercredi matin de 10h30 à 11h30** et permettant de créer d'autres espaces de réussite en lien avec les projets d'école. Ces temps, favorables à l'apprentissage, sont complémentaires aux Ateliers Pédagogiques Complémentaires. Les réunions de concertation et les résultats des questionnaires ont permis d'aboutir à développer durant ces temps les ateliers sportifs, culturels et récréatifs (jeux de société, contes, grands jeux....).

III.3. La mise en place des Nouvelles Activités Périscolaires : Ateliers éducatifs

III.3.1. Objectifs des Nouvelles Activités Pédagogiques

Ces activités prolongent le service public d'éducation et sont complémentaires avec lui. Elles ont pour vocation de s'adresser à tous les enfants.

Plus globalement, ces objectifs sont variés et nombreux :

- Favoriser le développement personnel de l'enfant, sa sensibilité et ses aptitudes intellectuelles et physiques
- Favoriser son épanouissement et son implication dans la vie en collectivité
- Elles ne doivent pas prendre en compte l'enfant dans toutes ses dimensions et son environnement se limiter à des activités dites d'éveil, mais
- Rechercher la cohérence et la complémentarité entre elles et le projet d'école

III.3.2. Description de l'action Ateliers éducatifs : Mercredi de 10h30 à 11h30

Depuis la rentrée de septembre 2013, des ateliers éducatifs ont été mis en place le mercredi matin. La participation aux ateliers est **gratuite** afin de favoriser l'inscription du plus grand nombre, et reste facultative pour les familles.

Pour les enfants d'âge maternel, des ateliers sont proposés aux enfants : artistiques (décoration, chant, contes, cirque, théâtre), sportives, ateliers lecture à la bibliothèque, jeux de société, temps calmes et jeux libres. Ces activités sont encadrées par les animateurs de la ville et les ATSEM.

Pour les enfants d'âge élémentaire, des ateliers éducatifs se déroulent en complément des Ateliers Pédagogiques Complémentaires (A.P.C.) organisés par l'Education Nationale. Ces ateliers permettent aux enfants de découvrir des activités et disciplines variées : activités physiques et sportives, travaux manuels, musique, théâtre, jardinage, cuisine, échecs, sciences, informatique... L'animation est assurée par des animateurs de la ville, des intervenants associatifs et des intervenants extérieurs.

III.4. Les atouts du territoire et points forts de la démarche

III.4.1. Une large diversité d'équipements éducatifs de la ville

La commune dispose globalement d'un bon degré d'équipements éducatifs permettant la pratique d'activités culturelles, sportives et de loisirs. Cette offre est fortement appréciée des parents, notamment pour la qualité des relations entre les familles et les professionnels.

Au total, un lycée, deux collèges, 9 groupes scolaires (écoles élémentaires et maternelles) et deux centres de loisirs sont présents sur la commune.

D'autres équipements publics tels que le centre social, centre culturel, les structures jeunesse (la Cafet, le PIJ, le Studio Création), les gymnases sportifs (Merisiers et Bruzacques) favorisent l'exercice d'éveil et d'épanouissement pour les habitants de la commune et plus particulièrement pour les enfants de l'école primaire.

De nombreuses études mettent en exergue la bonne desserte en transports en commun du quartier des Eguerêts concentrant la majorité des équipements publics, ce qui rend plus facile l'accès aux équipements.

Par ailleurs, de nouveaux pôles d'équipements d'intérêt collectif majeur (Lycée ou collège privés, maison de retraite, parc des Sports ...) ont été créés sur le secteur de la rue de Valanchards, au Nord de la gendarmerie et celui des Merisiers.

III.4.2. Un partenariat renforcé entre la ville de Jouy-le-Moutier et les acteurs éducatifs

Une expertise partenariale existe notamment par la mise en place de la réforme des rythmes éducatifs.

Ces temps de partage ont notamment permis de faire émerger les points forts de la ville :

- Des choix d'ateliers éducatifs discutés au préalable entre les enseignants et les animateurs, afin de favoriser l'articulation avec le projet d'école
- Des articulations éducatives entre les APC et les ateliers sur 3 écoles
- La mobilisation des acteurs associatifs locaux
- Une participation importante des enfants aux ateliers éducatifs
- L'évolution de la place des ATSEM et leur implication, repère éducatif pour les plus petits

Afin de faire un état sur la mise en œuvre opérationnelle des rythmes éducatifs, des comités de pilotage restreint au sein de chaque école ont été mis en place, outils d'évaluation de la démarche.

III.5. Contraintes du territoire et ajustements nécessaires

III.5.1. Une articulation à renforcer entre le projet d'école et les activités périscolaires

Avec la mise en place du dispositif « Après l'école », ce travail d'articulation entre les différents acteurs éducatifs de chaque établissement (responsable périscolaire, directeur d'école) a été entamé au sein de deux groupes scolaires (écoles Tremblays et Village).

De manière générale, l'articulation reste à renforcer.

Des temps de travail à caractère informatif et de formations partagées pourront être proposés pour parvenir à définir des objectifs communs. A cet égard, les actions menées par chaque responsable périscolaire seront essentielles.

III.5.2. Un coût supplémentaire pour la commune

La réforme des rythmes éducatifs a engendré des coûts supplémentaires : frais de transports pour les groupes scolaires se rendant sur les équipements sportifs, augmentation de la masse salariale dans le secteur de l'animation pour l'encadrement des groupes d'enfants.....Ces coûts sont d'autant plus importants qu'une incertitude subsiste à partir de la rentrée 2016 concernant le fond d'amorçage alloué par l'Etat et les financements complémentaires de la CAF à destination des communes chargées de mettre en œuvre cette réforme.

III.5.3. Un niveau de mobilisation à renforcer des différentes associations de la Ville

Pour l'année 2013-2014, seulement 6 associations jocassiennes (soit l'animation de 15 ateliers) participent aux ateliers éducatifs du mercredi matin.

Ces temps d'activités éducatifs concentrés sur un temps unique d'une heure hebdomadaire et les contraintes diverses rencontrées par les associations (niveau de qualification des intervenants, budget restreint....) n'ont pas permis cette année de développer davantage ce partenariat.

Un travail d'accompagnement sera engagé pour les sensibiliser sur les enjeux pour les associations et afin de renforcer leur place dans ce partenariat.

IV. UN PROJET EDUCATIF GLOBAL A L'ECHELLE DE LA COMMUNE

IV.1. Champ d'application du projet

IV.1.1. Public concerné par le PEDT

La commune compte 9 établissements scolaires (chiffres pour l'année scolaire 2013) :

| Nombre d'enfants par école | Maternelle | Elémentaire | Total |
|----------------------------|------------|-------------|-------|
| La Côte des Carrières | 85 | 106 | 191 |
| Les Eguerêts | 67 | 166 | 273 |
| Les Jouannes | 99 | 150 | 249 |
| Le Noyer | 103 | 185 | 288 |
| Les Retentis | 82 | 135 | 217 |
| Les Tremblays | 137 | 162 | 289 |
| Le Vast | 99 | 164 | 263 |
| Les Vaux-Labours | 77 | 145 | 222 |
| Le Village | 55 | 102 | 157 |

La répartition du nombre d'élèves par niveau est la suivante :

| Nombre d'enfants par niveau | Total |
|-----------------------------|-------|
| Maternelle Petite Section | 282 |
| Maternelle Moyenne Section | 300 |
| Maternelle Grande Section | 253 |
| CP | 284 |
| CE1 | 255 |
| CE2 | 267 |
| CM1 | 272 |
| CM2 | 238 |

| Nombre élèves | Total |
|----------------------------------|-------------|
| Maternelle | 842 |
| Elémentaire | 1316 |
| Maternelle et Elémentaire | 2158 |
| Proportion en maternelle | 39 % |
| Proportion en primaire | 61 % |

IV.1.2. Temps concernés

L'action du PEDT s'inscrit dans la continuité de la démarche PEL et vise l'ensemble des temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.

IV.1.3. Durée et périmètre du PEDT

Durée du PEDT :

Le PEDT est défini pour une durée de **3 ans** et concernera les années scolaires 2013-2014 /2014-2015 /2015-2016.

L'évaluation de l'évolution des rythmes éducatifs a ainsi débuté dès l'année scolaire 2013-2014.

Périmètre d'intervention du PEDT : L'avant-projet éducatif territorial avait défini comme périmètre la commune de Jouy-le-Moutier.

Le territoire de l'agglomération de Cergy-Pontoise pourrait également avoir un rôle à jouer dans l'évolution de ce projet : une mutualisation des ressources, une plus forte coopération entre communes voisines partageant les mêmes problématiques (quartiers Côte des Carrières de Jouy-le-

Moutier, Toupets de Vauréal), un partage d'expertise sur les enjeux et les contraintes rencontrés par les acteurs locaux, une meilleure visibilité des enjeux éducatifs à l'échelle communautaire, ...

Par ailleurs, la réflexion à l'échelle communautaire faciliterait le partenariat avec les associations – sollicitées dans le cadre de la réforme des rythmes éducatifs – et les villes voisines soucieuses de développer et renforcer le lien social dans ce cadre.

IV.1.4. Tranches d'âge ciblées par le PEDT de la maternelle au lycée : 3-16 ans

2013-2015 : Les acteurs éducatifs en charge de la mise en œuvre du PEDT mobiliseront leurs efforts principalement à **destination des enfants des écoles élémentaires et maternelles**.

Une attention toute particulière sera accordée au **public d'âge maternel**, conformément aux recommandations du Ministère et aux premières évaluations de la démarche sur le territoire :

- Respecter une alternance équilibrée entre les temps d'activité et les temps calmes et de repos,
- Aider les enfants à se repérer dans les lieux de l'école et à identifier les adultes de l'école,
- Organiser de la transition entre le scolaire et le périscolaire
- Adapter des activités aux besoins des jeunes enfants.

Le développement de ces réflexions fera l'objet d'un groupe de travail dans le cadre des comités de pilotage restreints mis en place par la commune.

Des passerelles seront également à développer lors de l'entrée à l'école maternelle, notamment avec le service Petite enfance et lors du passage de cycle.

2015-2016 : Les acteurs éducatifs amorceront un travail spécifique sur le **renforcement et le développement des liens inter-degrés notamment sur le lien Ecoles/Collège**.

La démarche amorcera la réflexion sur la liaison CM2 /6^{ème}.

Cette action sur le public collège, puis lycée de la commune s'appuiera notamment sur le réseau d'acteurs existant : dispositif d'accompagnement à la scolarité piloté par le service jeunesse de la ville, actions de prévention menée par la direction prévention et tranquillité publique.

IV.1.5. La place des familles, acteurs du projet

Des modalités d'information variables selon chaque dispositif

La place des familles se limite à parfois à une simple information transmise sur les modalités de participations aux activités.

Un travail d'harmonisation, de simplification des informations et procédures administratives a été engagé et sera poursuivi par le développement d'outils, facilitant les relations Administration/Parents comme un portail famille.

L'information sur les différents dispositifs et actions existant devra être améliorée afin de favoriser la lisibilité des actions conduites et leur connaissance par tous les parents, afin qu'ils puissent faire un choix éclairé sur la participation de leur enfant.

La mise en place d'une communication de qualité à destination des familles

Au sein des structures accueillant les enfants, des efforts ont déjà été menés en ce sens par l'équipe du service enfance lors de la mise en place des ateliers éducatifs du mercredi matin ou par celle du centre social qui a produit une plaquette unique présentant les activités du mercredi après-midi à toutes les familles.

Concernant la démarche PEDT, une version synthétique et accessible du document sera élaborée et diffusée à toutes les familles, afin d'en favoriser l'appropriation par le plus grand nombre. Ensuite, une information régulière sera diffusée aux parents sur le suivi et les instances de pilotage de la démarche, sur des éléments d'évaluation concrets, les évolutions envisagées, ...

La participation des familles interrogée

Dans chacun des dispositifs, la place des familles devra être réfléchie et les relations avec les équipes développées dans le cadre de rencontres individuelles ou collectives.

Ainsi, dans la cadre de l'évolution des rythmes éducatifs, chaque représentant de parent pourra participer aux différentes instances du PEDT afin qu'ils puissent être acteur du projet. Ces instances devront être articulées avec les dispositifs existants comme le REAAP ou les Associations de Parents d'élèves.

IV.1.6. Une démarche transversale et partenariale, à l'échelle du territoire

L'objectif du PEDT est de mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets d'école, les projets d'établissement du second degré d'une part et d'autre part, les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire.

Les services de la Ville ont été associés à la démarche en amont afin d'en identifier les impacts sur le fonctionnement de la collectivité.

Certaines ressources ont également été mobilisées, par exemple, dans l'animation des ateliers éducatifs, c'est le cas de la Médiathèque de l'Espace multimédia ou de la Police municipale.

L'ensemble des services sera informé du contenu du PEDT. Des réunions d'échanges et de présentation du document seront animées dès la fin de l'année scolaire, afin de mettre en perspective le travail engagé en 2013-2014, les actions à engager à compter de la rentrée.

Les partenaires associatifs et institutionnels constituent une ressource pertinente par leurs connaissances du territoire, leur regard lié à leurs champs d'intervention particulier, ...

IV.2. Les objectifs éducatifs du PEDT

IV.2.1. Objectif stratégique : Favoriser la réussite éducative sur le territoire

Dans le cadre de la mise en œuvre du PEDT, l'ensemble des acteurs intervenant sur les trois champs de l'éducation (scolaire, périscolaire et extrascolaire) partagent des objectifs éducatifs communs et partagés, validés par le comité de pilotage.

Les **objectifs opérationnels** ci-dessous seront déclinés en axes d'intervention et plans d'action détaillés avant chaque année scolaire et constitueront une base de travail aux différents comités de pilotage restreint. Cette déclinaison en axes d'intervention sera placée en annexe du présent PEDT. Les critères et indicateurs de l'évaluation y seront également définis.

IV.2.2. Objectif Opérationnel n°1 : Proposer une nouvelle organisation de la semaine scolaire pour la rentrée 2013

Objectif en cours d'évaluation dès l'année scolaire 2013-2014, dans le cadre notamment des Comités de pilotage restreints, des réunions de directeurs, des rencontres avec l'IEN, ...

IV.2.3. Objectif Opérationnel n°2 : Renforcer l'articulation entre les différents temps de l'enfant

Lors du travail de concertation sur la réforme des rythmes scolaires, 82 % des enseignants interrogés souhaitaient un renforcement du travail partenarial entre la commune et l'école concernée dans le cadre d'un PEDT.

Durant l'année scolaire 2013-2014, la réflexion s'amorce autour d'un projet commun et partagé visant à renforcer l'articulation des temps scolaires, périscolaires et extrascolaires, en fonction des besoins des familles et des enfants.

Un travail spécifique portant sur les activités maternelles sera engagé afin de poursuivre la dynamique initiée dans le cadre du dispositif après l'école et de renforcer leur impact éducatif.

En complément de la prise en compte de la **spécificité des maternelles**, des axes d'intervention ont été identifiés :

- **Le renforcement du rôle des responsables périscolaires, comme acteur éducatif**, qui à terme animeront les comités de pilotage restreint
- **Le renforcement de la qualité éducative du temps de pause méridienne** afin de placer chaque enfant dans des conditions favorables à la reprise des apprentissages
- **Une plus forte association des familles** dans le cadre de cette réforme

Des outils communs pourront permettre de renforcer cette cohérence d'intervention : charte de mutualisation des locaux et des matériels, charte des ATSEM ...

IV.2.4. Objectif Opérationnel n°3 : Poursuivre le travail engagé sur l'amélioration de l'offre globale périscolaire

Durant l'année 2013-2014, différentes actions pourront être développées pour renforcer l'encadrement lors des différents temps éducatifs : taux d'encadrement, qualité du personnel d'encadrement, actions de formation, mutualisation des compétences et des pratiques,

Les **axes d'intervention** suivants ont également été identifiés :

- **L'amélioration des conditions d'accueil** au sein des restaurants scolaires
- **Le développement de l'accès au numérique** dans les établissements scolaires afin de faciliter la mise en œuvre de pédagogies adaptées à tous sur le temps scolaire
- **Le renforcement du positionnement des animateurs et des ATSEM comme acteurs éducatifs**
- **Le renforcement de la participation des associations** durant les temps périscolaires

IV.2.5. Objectif Opérationnel n°4 : Favoriser l'accompagnement des enfants en difficulté

Les axes d'intervention suivants pourraient être proposés :

- **Une réflexion sur le contenu et la forme des études surveillées** en élémentaire
- **Une amélioration** de la lisibilité et la cohérence des différents dispositifs existants : un travail de diagnostic initial devra être initié pour réexaminer les ressources et besoins des enfants et identifier les inégalités scolaires ou d'accès aux loisirs éducatifs, à la santé, aux arts, à la culture et aux nouvelles technologies numériques.

IV.3. L'évaluation du PEDT

IV.3.1. Le sens de cette démarche

L'évaluation constitue un enjeu majeur pour l'ensemble des partenaires dans la mesure où il est nécessaire à la cohérence de la politique éducative sur le territoire.

Cette étape de projet s'enrichira des bilans menés à l'occasion de la réforme et/ou des bilans de fin d'année.

Elle se doit de dépasser le stade de la réalisation d'un bilan périodique des actions menées au regard des objectifs éducatifs, elle constitue un outil commun à tous les acteurs :

- Communiquer et partager la mise en œuvre du PEDT
- Apprécier l'impact de la mise en œuvre du PEDT
- Permettre une analyse critique du projet éducatif mis en œuvre : détermination des points forts et faibles, identification des facteurs explicatifs aux constats

IV.3.2. La méthodologie d'évaluation

L'évaluation s'inscrit nécessairement dans une temporalité et une périodicité définie, qui relève d'un travail en commun de tous les partenaires. L'évaluation ne pourra se limiter à la périodicité définie par la durée du PEDT (3 ans). Une évaluation devra être conduite **chaque année**, démarche qui permettra d'alimenter utilement l'évaluation globale du PEDT.

Le référentiel d'évaluation sera nécessairement construit et partagé par tous.

Il devra être réaliste, prendre en compte les données déjà exploitées et disponibles sur le territoire, il pourra également être évolutif en fonction des moyens disponibles.

Il pourra ensuite s'appuyer sur des investigations complémentaires menées à titre d'exemple par la cellule de veille éducative en charge du suivi de différents parcours d'enfants et/ou d'adolescents en situation difficile sur une période donnée ou d'un travail externe mené par un cabinet externe comme ce fut le cas en 2009 pour la mise en place du PEL.

L'évaluation ne doit pas renvoyer l'impression de stigmatiser ou de mettre en opposition voire en concurrence des acteurs issus de cultures professionnelles différentes.

L'application de ce référentiel d'évaluation sera principalement suivie par la commission de suivi et s'inscrira progressivement en fonction de la conjoncture dans les missions des comités de pilotage.

IV.3.3. Les trois piliers du référentiel d'évaluation

Ce référentiel s'appuiera sur les objectifs stratégiques et opérationnels du PEDT.

Pour chaque objectif opérationnel, des **critères d'évaluation** du projet seront proposés afin de juger et d'interroger systématiquement :

- **La pertinence du projet** : pour mesurer si les objectifs des actions répondent aux attentes des bénéficiaires et aux besoins du territoire.
- **L'efficacité du projet** : pour analyser le niveau de réalisation des objectifs du PEDT. Tout l'intérêt réside dans l'écart mesuré entre les objectifs fixés et les résultats atteints. Il s'agira ensuite de mesurer les écarts et d'en tirer les analyses nécessaires.
- **L'impact du projet** : ils mesurent les retombées positives ou négatives de l'action sur les publics concernés et d'apprécier l'ensemble des changements significatifs et de durables dans la vie et l'environnement des personnes.

➤ **Les premières phases du référentiel d'évaluation**

- La définition d'un calendrier pour évaluer si les projets ont été atteints : temporalités et suivi des instances....
- La mise en place d'indicateurs notamment pour l'efficacité du projet en fonction des objectifs opérationnels. Cette phase peut être travaillée avec les comités de pilotage restreint en fonction de la thématique choisie
- La synthèse de la première année de la réforme des rythmes scolaires indiquant les éléments prévus (indicateurs du nombre d'enfants concernés, actions menées)
- La réflexion sur l'articulation avec le socle commun de connaissances et des compétences servant à faire évoluer à moyen et long terme le PEDT

➤ **Les objets de l'évaluation pour 2014-2017**

Conformément à la circulaire du 20 mars 2013, les différentes instances s'attacheront à travailler sur les éléments suivants :

- Les continuités entre les projets des écoles et les activités hors temps scolaire, entre le second et le premier degré des temps scolaires et non scolaires ainsi que la famille lors de l'entrée à l'école et avec les structures petite enfance
- La cohérence des interventions des partenaires, la dynamique collective et participative, l'adaptabilité de l'organisation dans une perspective d'amélioration continue ainsi que la validation collective des parcours des enfants et adultes
- La qualité des activités nouvelles et préexistantes : leur conformité à la réglementation et aux intentions délibérées par la collectivité, leurs adaptations aux besoins de tous les enfants, de tous les jeunes et de toutes les familles du territoire
- La place de l'enfant dans la démarche

V. POUR FAIRE VIVRE ET ANIMER LA DEMARCHE PEDT : INSTANCES DE PILOTAGE ET SUIVI

La mise en œuvre des actions du PEDT repose sur la mobilisation d'une gouvernance locale chargée du pilotage et de l'évaluation continue du PEDT.

V.1. Un animateur de la démarche : Chargé de mission Réussite éducative

L'animation de cette démarche sera assurée par le chargé de mission Réussite éducative. Il aura pour mission de construire une dynamique collective autour du PEDT (Recherche d'une cohérence globale des actions, organisation des instances...) et de piloter en collaboration avec le service enfance la démarche partenariale liée à l'évolution des rythmes de l'enfant.

V.2. La mise en œuvre d'un partenariat local au service de la coéducation

Le PEDT de la commune de Jouy-le-Moutier repose sur l'implication d'un partenariat local au service de la coéducation et est composé de la manière suivante :

- Les services de l'Education Nationale notamment les écoles, partenaires centrales du PEDT
- La Caisse d'Allocation Familiales
- Le champ associatif, ce partenariat pourrait notamment s'exercer dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens. Cela concerne également les associations culturelles et sportives
- Les représentants des parents d'élèves
- Les services communaux notamment de la direction éducation et citoyenneté (le personnel du service enfance, l'équipe du centre social, le service jeunesse...)
- Le Maire et les autres élus principalement en charge de ces délégations

V.3. La mise en place des instances du PEDT : 4 instances

Pour animer tout au long de ces 3 années le PEDT, 4 instances seront proposées :

- Un comité de pilotage présidé par le Maire de la commune
- Un comité de suivi et d'évaluation chargé d'alimenter la réflexion
- Des comités de pilotage restreint dans chaque école
- Une instance de coordination spécifique au service enfance de la ville

V.3.1. Le comité de pilotage du PEDT

➤ Sa composition

Une structure de pilotage partenariale décrite précédemment sera installée dans le cadre de la mise en œuvre du PEDT : le comité de pilotage

- Des élus de la mairie et des représentants de services municipaux
- Des directeurs d'école et de leurs représentants
- Des services de l'Etat (Education Nationale, Jeunesse et Sports, Culture, Ville...)
- Des bénévoles d'associations participant au projet (sportive, artistique....)
- De représentants de parents d'élèves
- D'un représentant de la CAF

➤ **Ses missions**

Le rôle principal de ce comité de pilotage sera d'initier dans un premier temps le diagnostic partagé, de valider les objectifs, d'assurer le suivi du projet et de fédérer les acteurs du territoire. Plus globalement, son rôle sera d'atteindre à long terme l'objectif de complémentarité et de cohérence entre les temps éducatifs et de recherche d'articulation entre les différents partenaires.

Il s'agit également d'une structure d'échanges entre les différents acteurs visant à partager des constats relatifs à la mise en œuvre d'un PEDT, à identifier certaines difficultés ou contraintes, et à formuler des pistes d'amélioration possibles pour atteindre au mieux les objectifs éducatifs partagés.

Plus spécifiquement, ce comité de pilotage pourra déterminer les priorités d'action à mettre en œuvre sur le territoire pour atteindre les objectifs éducatifs partagés : propositions pour l'amélioration de l'offre éducative et des services proposés aux familles.

➤ **Son organisation**

Le comité de pilotage se réunira une à deux fois par an.

Un premier point sera envisagé à la fin de la première année pour mesurer la pertinence de la périodicité.

V.3.2. Des commissions de suivi et d'évaluation pour alimenter la réflexion

➤ **Sa composition**

Une commission de suivi et d'évaluation sera mise en place après l'élaboration du PEDT. Elle sera composée dans un premier temps :

- La maire adjointe en charge des affaires scolaires et périscolaires
- La directrice générale adjointe en charge de l'éducation et la citoyenneté
- Le chargé de mission réussite éducative et politique de la ville
- Le responsable du service enfance et coordinateur périscolaire
- Le représentant de l'Education Nationale (inspecteur....)

En fonction de l'évolution du PEDT et des priorités affichées lors du comité de pilotage, cette commission du suivi pourra élargir sa composition : responsable du service petite enfance (actions en direction de la maternelle), responsable du centre social (renforcement du partenariat avec les associations...)

➤ **Ses missions**

Dans le cadre de cette instance, il s'agira plus particulièrement de :

- Préparer l'ordre du jour des comités de pilotage et d'assurer la restitution et le suivi des principaux éléments ressortis
- Proposer une évaluation de manière continue du PEDT mis en œuvre sur la commune en s'appuyant sur la base d'un référentiel commun d'évaluation
- Proposer des outils de communication ou une synthèse des éléments d'actualité nécessaires à la bonne compréhension des enjeux éducatifs (rapport du comité de suivi national de la réforme rythmes scolaires....) aux différents comités de pilotage (global et restreint)

➤ **Son organisation**

La commission de suivi et d'évaluation se réunira une fois par trimestre et une fois spécifiquement pour préparer le comité de pilotage.

V.3.3. Des comités de pilotage restreint dans les écoles

➤ **Sa composition**

La structure de pilotage par groupe scolaire sera poursuivie dans le cadre de la mise en œuvre du PEDT : un comité de pilotage restreint.

Il sera préférentiellement composé :

- Elu siégeant au conseil d'école et/ou de son remplaçant
- Personnel du service enfance : coordinateur périscolaire, directeurs du centre de loisirs, responsables périscolaires
- Représentants de l'équipe enseignante
- Représentants des parents d'élèves

➤ **Ses missions**

Ce comité aura également pour mission de :

- Identifier et suivre l'évolution de la réforme des rythmes éducatifs mise en place en septembre 2013, faire des propositions d'évolution et d'ajustement
- Poser dans un premier temps un diagnostic sur une thématique choisie par le comité en lien avec les objectifs définis. Ce travail peut se traduire par des premiers échanges entre les différents acteurs sur l'un de ces sujets : **maternelle, articulation temps scolaire et périscolaire, contenu des études surveillées**
- Coproduire en lien avec la commission de suivi une grille d'évaluation sur la thématique suivie
- Proposer si nécessaire un temps d'échange de pratiques avec une autre école ayant choisi la même thématique de manière à favoriser la synergie entre acteurs

➤ **Son organisation**

Le comité de pilotage restreint choisira après le lancement du comité de pilotage sa périodicité en fonction des disponibilités de chaque acteur. Néanmoins, une rencontre semestrielle semble à minima indispensable pour faire émerger des pistes de réflexion lors des prochains comités de pilotage.

V.3.4. Des rencontres par catégories d'acteurs

Les rencontres régulières avec les Directeurs d'école ou avec les associations de parents d'élèves seront maintenues et contribueront à l'évaluation de la démarche globale.

Des rencontres régulières avec les différentes catégories de personnel se poursuivront pour partager l'analyse sur le suivi de certaines actions et les éventuels dysfonctionnements.

V.3.5. Phasage des travaux des instances en lien avec les objectifs opérationnels

La première phase du travail de ces instances (2013-2014) aura permis d'évaluer tout au long de l'année scolaire la mise en œuvre et la pertinence de la nouvelle organisation du temps éducatif sur le territoire.

La deuxième phase du travail de ces instances (2014-2016) se concentrera sur le renforcement de l'articulation entre les différents temps de l'enfant et sur le travail spécifique à mener avec le public maternel.

ANNEXE : PLANNING DES TEMPS DE L'ECOLE

Avant la réforme des rythmes éducatifs

| | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi |
|-------------------------|---|-------|----------|-------|----------|
| 7h > 8h30 | Accueil temps périscolaire | | | | |
| 8h30 > 11h30 | Enseignement | | | | |
| 11h30 > 13h30 | Pause méridienne, temps périscolaire | | | | |
| 13h30 > 16h30 | Enseignement | | | | |
| 16h30 > 19h | Elémentaire : études surveillées (16h > 17h30) puis accueil périscolaire Maternelle : accueil périscolaire | | | | |

Après la réforme des rythmes éducatifs

| | Lundi | Mardi | Jeudi | Vendredi |
|----------------------|---|-------|-------|----------|
| 7h > 8h30 | Accueil temps périscolaire | | | |
| 8h30 > 12h | Enseignement | | | |
| 12h > 14h | Pause méridienne, temps périscolaire | | | |
| 14h > 16h | Enseignement | | | |
| 16h > 19h | Elémentaire : études surveillées (16h > 17h30) puis accueil périscolaire Maternelle : accueil périscolaire | | | |

| | Mercredi |
|-------------------------|---|
| 7h > 8h30 | Accueil temps périscolaire |
| 8h30 > 10h30 | Enseignement |
| 10h30 > 11h30 | Elémentaire : APC / Ateliers éducatifs Maternelle : APC / Ateliers éducatifs |
| 11h30 > 12h | Pour les enfants inscrits : Déplacement assuré par la ville vers les sites de restauration des accueils de loisirs |
| 12h > 19h | Restauration et/ou accueil de loisirs |

Directeur de la CAF du Val d'Oise

Christian LEPETITCORPS

Directrice Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale

Martine GAUTHIER

Préfet du Val d'Oise

Jean-Luc NEVACHE

Le Maire

Jean-Christophe VEYRINE

